
Christian VANNESTE

Député du Nord

Monsieur Gilles BOURDOULEIX

Député-Maire de Cholet

Place Jean Moulin

49300 Cholet

Nos réf.: CV / GC

Paris, le 05 janvier 2010

Cher Collègue,

C'est avec beaucoup d'étonnement que j'ai pris connaissance de la réponse que vous avez cru devoir faire à l'Association « Cité et Culture », le 21 décembre dernier, et qui se trouve être communiquée sur internet.

Celle-ci vous interrogeait sur le sentiment que vous inspirait ma proposition de loi restreignant l'adoption aux couples mariés. Vous estimez que cette proposition est l'expression d'une « *obsession homophobe* » et qu'elle prélude à une demande de ma part « *de rétablir l'étoile rose* ».

A la suite de la décision de la Cour de cassation du 11 novembre 2008, je serais en droit de vous poursuivre pour diffamation dans la mesure où l'homophobie est un délit qui ne peut m'être imputé dans une démocratie où règne encore le droit fondamental de la liberté d'exprimer ses pensées. Je préfère m'en tenir, pour le moment, à relever l'absence de sérieux de votre opinion :

Votre référence à « l'étoile rose » est une erreur historique : il s'agissait d'un triangle, qui n'a d'ailleurs pas été utilisé en France en-dehors des départements annexés. Pourtant, j'ai plaidé, dès 1995, devant le Conseil régional du Nord Pas-de-Calais pour que les associations qui défendent aujourd'hui ceux qui en ont été victimes puissent être présents lors de la commémoration de la déportation. Belle preuve d'homophobie...

Votre argument fondé sur votre origine personnelle est étrange puisque ma proposition de loi ne fait que rétablir une situation juridique qui s'imposait jusqu'en 1966, avant donc votre naissance et a fortiori celle de vos géniteurs...

Cabinet Parlementaire

Tél.: 01.40.63.71.73

101, rue de l'Université 75007 Paris

Fax : 01.40.63.78.06

cvanneste@assemblee-nationale.fr

www.christianvanneste.fr

Votre absence de connaissance du problème m'étonne. Ma proposition de loi ne vaut à l'évidence que pour l'adoption et ne saurait s'appliquer à des parents célibataires ou veufs. Elle s'appuie sur des références qui font autorité dans le domaine de la pédo-psychiatrie. C'est la lecture d'un texte de Marcel Rufo qui m'a ainsi donné l'idée de cette PPL. Elle tient compte des données statistiques que vous semblez ignorer. Il y a 30 000 couples en attente d'adoption, et malheureusement seulement un peu plus de 4 000 enfants adoptables chaque année, dont les 4/5ème le sont dans d'autres pays. L'arithmétique conduit à penser que la demande des célibataires ne peut que réduire le nombre des couples qui voient leur demande satisfaite. L'adoption par des célibataires pouvait être une solution au lendemain des guerres et lorsqu'il y avait beaucoup d'orphelins. Aujourd'hui, elle permet seulement à des couples homosexuels de contourner la loi. Plusieurs pays d'où viennent les enfants adoptés à l'étranger pourraient restreindre l'adoption à destination de la France en raison de ce risque. C'est donc essentiellement dans l'intérêt supérieur de l'enfant et dans la mesure où je crois que la famille traditionnelle, composée d'un père et d'une mère, est le plus à même de respecter ce principe que j'ai rédigé une proposition de loi que plusieurs collègues ont déjà cosignée.

Il se peut que nous ayons eu des divergences sur l'avenir du parti que vous présidez. Je n'ai jamais pensé que celles-ci devaient vous conduire à l'insulte et à l'invective.

Dans l'espoir que vous voudrez bien revenir à plus de mesure, je vous prie de croire, Cher Collègue, en l'expression de mon sincère dévouement.

Christian VANNESTE